

**ACTES DU 1^{ER} CONGRES
DES CHERCHEURS EN EDUCATION**

24-25 mai 2000, Bruxelles

**LE RECENSEMENT DECENNAL DE LA POPULATION ET SON
UTILISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INDICATEURS SUR
LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME EDUCATIF**

Christine MAINGUET¹ et Marc DEMEUSE
SPE
(Service de Pédagogie Expérimentale) - ULg

Ministère de la Communauté française

*Colloque organisé sous la présidence de Françoise DUPUIS,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique*

Le recensement de 1991 est, en Belgique, le quinzième depuis l'indépendance. C'est à Adolphe QUETELET que l'on doit le premier recueil de ce type en 1846. Il fait alors figure de pionnier et est considéré comme le premier recensement de caractère scientifique effectué dans le monde. Il servira de modèle à l'étranger (WILQUET, 1997). Depuis la première collecte dont l'objectif essentiel était de déterminer le chiffre officiel de population et de répartir les sièges à la Chambre des représentants entre arrondissements, de nouvelles questions se sont progressivement ajoutées.

Parallèlement, d'autres bases de données administratives ont été constituées au niveau fédéral et dans les entités fédérées : Registre National des personnes physiques, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, Carte élèves, Il sera techniquement possible, dans un proche avenir, de mettre en relation ces différentes sources. Les registres administratifs ne fournissent cependant pas, du moins dans leur état actuel, des informations désagrégées dans tous les domaines envisagés dans les recensements.

Le prochain recensement doit avoir lieu en 2001. Mis en œuvre au niveau fédéral (Ministère des Affaires économiques – Institut National de Statistique), il constitue une source unique d'information, en particulier dans le champ de l'enseignement et de la formation, au niveau de désagrégation fin requis pour de multiples analyses. Certaines de ces informations sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit d'étudier le système éducatif en Belgique, y compris après sa communautarisation.

Il est ainsi possible de :

- mettre en évidence les disparités géographiques dans la scolarisation et l'éducation et la formation tout au long de la vie, en complément des bases de données relatives à l'enseignement obligatoire (carte élèves et statistiques scolaires, notamment sur les diplômes délivrés par année scolaire) et à l'enseignement supérieur (*Conseil des Recteurs*¹ et *Saturn*²).
- retracer l'évolution des parcours scolaires des adultes sur plusieurs générations à partir de l'énoncé de tous les diplômes obtenus, en Belgique ou à l'étranger.
- analyser le devenir, professionnel notamment, des différentes catégories de diplômés, en fonction de la date à laquelle la personne a quitté le système éducatif.

L'un des avantages essentiels de cette source est son caractère exhaustif et récurrent. Comme l'ensemble du territoire national est couvert, des comparaisons peuvent être établies entre les différentes Régions, ce que ne permettent pas toujours facilement les informations produites par les entités fédérées (Régions et Communautés). La situation de Bruxelles, région où coexistent deux Communautés, peut ainsi être analysée de manière globale. Par ailleurs, les données individuelles peuvent aussi être combinées au sein de l'unité ménage ce qui ouvre des perspectives d'analyse intéressantes, notamment dans le cadre du débat sur l'équité.

La mise à disposition des données individuelles du recensement de 1991 relatives à l'éducation et à la formation a permis de réaliser certaines de ces analyses, grâce aux moyens accordés par les Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC). Les deux auteurs ont publié les résultats de leur recherche dans une monographie³, abondamment illustrée de cartes et de graphiques et destinée à un public large (MAINGUET & DEMEUSE, 1998).

La monographie décrit la structure de la population belge en se centrant sur les variables liées à la participation à l'éducation et à la formation et aux diplômes obtenus (filières, domaines d'études,...).

¹ La Commission « Statistiques universitaires » du Conseil des Recteurs gère deux bases de données : le fichier étudiants et le fichier personnel.

² Le logiciel SATURN a été mis au point par des équipes de l'UCL et de l'ULB dans le cadre d'un contrat de recherche avec la Direction Générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française. L'objectif du projet est l'analyse descriptive et la modélisation de l'enseignement supérieur autre qu'universitaire en Communauté française de Belgique.

³ Cette monographie de 236 pages plus les annexes est disponible, en français et en néerlandais (avec un résumé en langue anglaise), dans tous les centres de vente de l'Institut national de Statistique au prix de 600 francs belges.

La scolarisation est entendue au sens large : les analyses ne font pas seulement référence à l'enseignement de plein exercice mais prennent en compte également les cours et formations professionnelles. Près d'un quart de la population belge suivait un enseignement ou une formation au moment du recensement. Les principales caractéristiques des participants (âge, sexe, commune de domicile et commune de scolarisation) sont décrites. Les personnes qui suivent un enseignement à temps partiel ou une formation professionnelle sont ventilées selon leur niveau d'études antérieur et leur position actuelle sur le marché du travail. La distribution spatiale du retard et de l'abandon scolaire est mise en évidence au moyen de cartes par commune.

Les niveaux d'instruction sont estimés à partir du niveau du diplôme le plus élevé obtenu, en Belgique ou à l'étranger, et de l'âge de fin d'études régulières. De nouveau, différents segments de la population ont été examinés selon l'âge, le sexe et la commune de domicile. Les données du recensement permettent en outre de rendre compte de certaines caractéristiques du parcours scolaire : diplômes obtenus dans l'enseignement secondaire et supérieur, combinaison de plusieurs diplômes de l'enseignement supérieur, scolarisation à l'étranger,...

Dans une troisième partie, les positions sur le marché du travail des différentes catégories de diplômés sont analysées. La situation des jeunes entrants sur le marché du travail est plus particulièrement décrite en prenant en compte le temps écoulé depuis l'obtention du diplôme.

La monographie ne rend compte que d'une partie des analyses réalisées. Certaines thèmes ont été choisis en priorité afin de mettre à disposition du public, dans une publication de synthèse, des informations de portée générale. Des indicateurs ont été construits de manière à dépasser les tableaux statistiques traditionnels publiés par l'Institut National de Statistique (Institut National de Statistique, 1996). La comparaison avec d'autres bases de données met en évidence certains problèmes méthodologiques qui sont discutés notamment dans la perspective du recensement de l'an 2001.

Afin de ne pas alourdir la publication, seule une partie des données chiffrées a été publiée. Des tableaux annexés permettent aux personnes intéressées de calculer elles-mêmes certaines statistiques. D'autres analyses font l'objet de nouvelles publications (DEMEUSE & MAINGUET, à paraître, MAINGUET & DEMEUSE, à paraître).

Le travail des auteurs a aussi permis la mise au point de certains indicateurs destinés l'application du Décret de 1998 sur les discriminations positives⁴.

⁴ DEMEUSE, M. (2000). *Analyse des facteurs déterminant l'attribution des moyens destinés à la politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique*. Dans cette publication.

Publications

DEMEUSE, M., MAINGUET, C. (à paraître). Parcours scolaires aux niveaux secondaire et supérieur. *Tableau de bord de l'enseignement N°2*. Bruxelles: Ministère de la Communauté française de Belgique.

Institut National de Statistique (1996). *Recensement de la Population et des Logements au 1er mars 1991. Tome 10b: Population scolaire et niveau d'instruction. Principaux résultats. Par commune*. Bruxelles: Ministère des affaires économiques. Institut national de statistique.

MAINGUET, C., DEMEUSE, M. (1998). *Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle. Monographie du recensement de 1991, n° 9*. Bruxelles: Ministère des affaires économiques. Institut national de statistique.

MAINGUET, C., DEMEUSE, M. (à paraître). Taux de non valorisation d'un diplôme sur le marché du travail. *Tableau de bord de l'enseignement N°2*. Bruxelles: Ministère de la Communauté française de Belgique.

WILQUET, E. (1997). Le recensement en Belgique: historique, but et organisation. In *Census Belgica 2001. Deux journées d'étude sur l'exploitation et l'avenir du recensement. Actes volume 1. Exploitation du recensement en Belgique. 12 novembre 1996*. Leuven: Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming.